

Règlement du concours de dessin & design

organisé du 14 mars au 27 mai 2011 sur le
Thème : « Angers et son environnement en 2050 »

Article 1 – Organisation

Terra Nova, association environnementale angevine, ayant son siège social à Angers, 22 rue du Maine, organise un concours de dessin et design. Ce concours a pour thème « Angers et son environnement en 2050 ». Son objectif est de sensibiliser la population angevine à travers une exposition réalisée par les citoyens eux-mêmes et ainsi initier une réflexion sur nos relations avec l'environnement au sens large.

Article 2 - Participants

Le concours de dessin est ouvert à tous.

On distinguera quatre catégories selon l'âge des « artistes » et le type d'illustration :

- Dessin pour les – de 11 ans ;
- Dessin pour les 11 à 16 ans ;
- Dessin pour les adultes (+ de 16 ans) ;
- Création graphique (catégorie unique sans différenciation par l'âge).

Précisons que nous entendons par dessin toutes techniques manuelles et par création graphique toutes illustrations assistées par ordinateur.

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'adhésion à l'association. Elle s'adresse aux personnes de manière individuelle. Un seul dessin par personne est autorisé.

Article 3 – Déroulement du concours

Le concours commence le 14 mars 2011 ; les illustrations proposées par les participants devront être renvoyées à l'association Terra Nova au 08 route de Saumur 49320 Saint-Jean des Mauvrets avant le 27 mai 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi). Un dépôt est possible auprès de l'association sur prise de contact directe.

Les créations graphiques devront être envoyées par courriel avec les coordonnées demandés à l'article 4, à l'adresse : concoursdessins@lignesdhorizons.org

Les auteurs des dessins sélectionnés pour l'exposition seront prévenus, et les différents prix remis lors de la cérémonie d'ouverture.

Article 4 - Illustrations

Aucun format ni support ne sont imposés. Toutes les techniques manuelles disponibles peuvent être envisagées pour la réalisation des dessins.

Au verso de chaque dessin, devront figurer le nom, les coordonnées distinctes (adresse postale, téléphone, adresse courriel), la catégorie et l'âge du participant, et titre de l'œuvre (facultatif). Si la participation au concours a été organisée dans le cadre scolaire, le nom du participant, le nom et l'adresse de l'école, la classe et le nom du professeur doivent être renseignés également.

Terra Nova se réserve le droit de communiquer le nom des auteurs (nom et prénom), sauf si la mention « anonymat à la publication » est inscrite au verso de l'œuvre.

Seront disqualifiées les œuvres considérées hors sujet, ou présentant des caractères diffamatoires, racistes ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque. Les membres de l'association Terra Nova ne sont pas autorisés à concourir, si toute fois certains souhaitent réaliser une œuvre, celle-ci sera hors concours.

Pour la catégorie création graphique toutes les techniques et logiciels informatiques sont autorisés, et les fichiers devront être de qualité suffisante pour être imprimer.

Article 5 – participations scolaires

La participation au concours est également organisée dans le cadre scolaire, un dessin par enfant peut être réalisé car la participation reste individuelle.

Article 6 – prix et sélections.

Un jury sera mis en place pour sélectionner les œuvres qui seront exposés. Des prix par catégories seront attribués, mais sans donner forcément lieux à des récompenses matérielles ou financières.

Article 7 – Composition du Jury

Le jury se composera d'un président de jury, de membres de l'association, de partenaires, et de membres diverses indépendants de l'association.

Article 8 – Utilisations et Publications

Les participants au présent concours autorisent l'association Terra Nova à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à Terra Nova.

Tous les dessins du présent concours restent la propriété de Terra Nova.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent Terra Nova à reproduire et utiliser les dessins dans le cadre des activités de l'association, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Article 9 – Réclamations

Les illustrations ne seront pas renvoyées, néanmoins elles pourront être rendues sur demande à la fin de l'exposition. L'organisateur se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Angers le 1 février 2011.

« Angers et son environnement en 2050 » Règlement du concours